

CONCLUSION

Les travaux du groupe de travail IFB – Orée ont permis de confirmer que la biodiversité conditionne l'évolution d'un très grand nombre d'entreprises. Les retours d'expérience, rédigés à partir du renseignement de l'Indicateur d'Interdépendance de l'Entreprise à la Biodiversité (I.I.E.B.), présentent l'image que diverses organisations se font de leur interdépendance à la biodiversité. Celles-ci se sont aperçues que l'ensemble de l'économie interagit, de manière directe et indirecte, avec le tissu du monde vivant. Leurs interactions avec la biodiversité

- Se font explicitement ou implicitement à de multiples échelles, du site industriel aux territoires adjacents, du local à l'international, des unités de production au siège, ou encore des filiales à la maison mère ;
- Concernent de nombreuses fonctions et compétences au sein de l'organisation, de l'innovation à la maîtrise des coûts de production, de la comptabilité à la fiscalité, de la gestion des pressions sociales aux stratégies commerciales et d'approvisionnement, ou encore de la communication externe à la formation du personnel.

Nous sommes témoins et acteurs de phénomènes de co-évolution entre écosystèmes et systèmes socio-économiques. Certaines espèces, celles aux bénéfices monétaires ou culturels directs, ont été activement sélectionnées par les humains depuis des millénaires, à l'image de monocultures ou d'élevages. Ces organismes se sont adaptés à nos pressions de sélection et nous influencent à leur tour dans nos choix et modes de vie. La motivation explicite, ou inconsciente, pour ces dynamiques sélectives de co-évolution, conduisant à l'exclusion compétitive d'une myriade d'autres espèces sur des espaces de plus en plus importants, serait la "nécessaire" maîtrise des aléas, de la variabilité et de la complexité associés

aux écosystèmes et à la biodiversité, cela afin de produire mieux et plus, dans l'optique de répondre aux "besoins" de développement. Or, cette recherche de contrôle absolu, d'optimisation des processus de transformation des matières issues du monde vivant repose sur des choix de société et se fonde sur des systèmes de valeurs.

La recherche contemporaine montre que la diversité, le changement et la variabilité sont les véritables polices d'assurance pour le succès de la vie sur la planète : ils conditionnent les services écologiques gratuits à la base de notre économie. Comment repenser les dynamiques d'interaction entre entreprises et monde vivant contribuant actuellement à l'érosion croissante de la biodiversité ? Une organisation peut chercher à co-évoluer avec les écosystèmes dans la conception et la production de ses produits, par exemple via des outils d'analyse de cycle de vie mais avec la tonne équivalent CO₂ pour indicateur phare d'arbitrage. On ne saurait parler de co-évolution avec la biodiversité dans de tels cas, cet indicateur renvoyant à une vision réductionniste de l'évolution des écosystèmes. L'industrialisation s'oppose actuellement à la diversité biologique en simplifiant et appauvrissant les milieux. L'innovation technique, organisationnelle et institutionnelle érige l'uniformité biologique au rang de modèle absolu : les entreprises et l'ensemble des agents économiques, dont les consommateurs et pouvoirs publics, partagent la responsabilité de la globalisation de l'uniformisation du monde vivant.

Mettre un prix sur la biodiversité pour assurer sa viabilité serait contreproductif contrairement à cette idée reçue. Cela est réalisé via des techniques d'évaluation hors-marché aux limites méthodologiques importantes, comme dans le cas de l'évaluation contingente où il est impossible de répliquer les protocoles ou de comparer les résultats dans le temps

ou dans l'espace. Malgré les efforts des économistes, l'essentiel de la biodiversité ne se laisse pas capturer dans les catégories de "biens", de "services" ou de "capital". Les écosystèmes conditionnent les activités économiques et nos modes de vie qui, à leur tour, modifient les écosystèmes, leurs dynamiques de fonctionnement et leurs composantes biologiques. Diversité culturelle et diversité biologique vivent ainsi ensemble au sein d'un même système vivant, planétaire, la biosphère. Il suffit de prendre conscience que la biodiversité est notre première police d'assurance dans un monde incertain où les changements et surprises écosystémiques sont la norme. On passerait d'une logique d'intégration de la biodiversité dans l'économie à celle de la réintégration de l'économie dans le tissu du monde vivant. Face à l'urgence de la situation, le défi est de condenser le temps de réflexion qui a été nécessaire pour institutionnaliser les enjeux associés au climat afin de réconcilier activités économiques avec la diversité biologique. L'objectif est de mobiliser les acteurs économiques – les entreprises au premier plan, et de créer de nouveaux outils pour "faire équipe avec la vie", selon l'expression de Robert Barbault.

Comment dépasser le réductionnisme des débats actuels opposant la prise en compte de la biodiversité à la compétitivité des entreprises ? Comment régir les liens entre principe de précaution, prévention des risques et liberté d'entreprendre ? Penser un développement viable à long terme revient à envisager de gérer au mieux, sur la base d'objectifs de très long terme, des interactions entre des sources différentes de variabilité, naturelle et sociale. Il s'agit de passer de la question des niveaux de prélèvement à la compréhension de la dynamique des interactions entre ressources et utilisateurs. C'est bien la vision sur laquelle se fonde le modèle de co-évolution entre entreprises et écosystèmes que nous avons appelé "co-viabilité biodiversité – entreprises".

L'objectif est de replacer les humains, les entreprises, l'économie mondiale, au cœur de la diversité des systèmes vivants. Pour tout produit, service ou activité, nous proposons de renverser le modèle de l'uniformité, de co-construire un développement fondé sur l'accroissement, la globalisation de la diversité des systèmes vivants. Cela revient à

- Se demander comment assurer la viabilité de la biodiversité à travers les relations directes et indirectes que les entreprises entretiennent avec le monde vivant, sans compromettre leur viabilité économique ; comment faire du profit un instrument de diversification du monde vivant, et de la diversité biologique une source d'accroissement des profits.
- Valoriser, au cœur de l'innovation technologique, organisationnelle et institutionnelle, les "roulettes biologiques" conditionnant les dynamiques évolutives de l'ensemble des systèmes vivants dont les humains dépendent et font partie au sein de la biosphère. Il ne s'agit plus uniquement d'éviter, de minimiser ou de compenser les dommages écologiques s'ils sont inévitables. Dans une logique d'interdépendance acceptée et valorisée, on passe d'un système de contraintes externes basé exclusivement sur les politiques publiques nationales, ou internationales, à un système où faire équipe avec la vie consiste à valoriser sa diversité et ses vertus.
- Adopter une conception écosystémique de la création de valeur ajoutée par les processus industriels, dynamiques et régulations économiques, au-delà des frontières étatiques et juridiques, en s'intéressant directement à l'accès aux ressources, leurs usages et modes d'appropriation.

La co-viabilité biodiversité – entreprises propose aussi des règles simples pour gérer la complexité et l'incertitude associées à la biodiversité. Un premier

objectif vise à éliminer les situations de libre accès, quel que soit le régime de propriété retenu. Les entreprises ont un rôle primordial à jouer dans cette optique, aussi bien au niveau de leurs emprises foncières que pour les écosystèmes dont elles tirent des services écosystémiques. Le second but consiste à se donner les moyens de produire des externalités positives aussi bien au niveau local que global : il s'agirait de participer activement à la mise en place, aux échelles appropriées selon l'objet d'analyse, de systèmes de gestion efficaces et socialement équitables. En évitant toute stratégie de contournement des problématiques, cela reviendrait à développer des innovations technologiques, organisationnelles et institutionnelles permettant une gestion locale adaptée des milieux, sans entraîner d'irréversibilité à l'échelle du globe. Les entreprises analyseraient les conséquences écologiques et sociales de chacun des droits d'accès, d'usage et de propriétés relatifs à la biodiversité qu'elles détiennent ou dont elles dépendent, ainsi que celles de chacune de leurs stratégies commerciales et d'appropriation associées au monde vivant.

L'objectif de co-viabilité biodiversité – entreprises renvoie à un nouveau projet de société. Comment piloter dans une telle optique des systèmes socio-économiques qui favorisent l'uniformisation du monde vivant ? Changer les pratiques défavorables à la biodiversité pourrait être caractérisé de pari particulièrement risqué pour les agents économiques concernés, car cela toucherait directement à leur viabilité économique. Les phases de transition vers des dynamiques de co-viabilité biodiversité – entreprises devront être gérées du mieux possible, individuellement et collectivement. L'échelle de temps n'est pas la même entre le temps économique, le temps de changement de pratique et le temps pour les rétroactions écosystémiques désirées, d'où la nécessité de politiques publiques d'accompagnement. Le monde globalisé des entreprises nécessite

en effet de développer des outils comptables et fiscaux, au-delà des frontières juridiques et adaptés à leurs contraintes de viabilité, qui complèteraient la palette d'outils en cours d'affinage en faveur de la viabilité de la diversité des systèmes vivants, à l'image des réseaux écologiques et de la comptabilité des écosystèmes.

Or, raisonner en termes d'interdépendance à la biodiversité génère deux conséquences. Quand celle-ci est forte, la question des impacts sur la biodiversité cesse de devenir une contrainte externe, puisqu'elle traite de coûts normaux en face de profits normaux. Elle est réintégrée au raisonnement traditionnel de l'entreprise. S'interroger sur les coûts et bénéfices associés à la réintégration de l'économie dans la biodiversité devient naturel de son point de vue. Cela suggère aussi d'établir une nouvelle comptabilité, en complément du système actuel, qui rende compte des relations entre l'entreprise et le monde vivant. La méthode proposée par le "Bilan Carbone" permet d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre engendrées par l'ensemble des processus physiques qui sont nécessaires à l'existence d'une activité ou organisation humaine, dès lors qu'il est possible de lui assigner des frontières claires. Celle-ci ne permet pas, et n'a pas pour objet, de prendre en compte les interactions entre le monde vivant et les entreprises. Pour aider les entreprises à réduire les taux d'érosion de la biodiversité d'ici 2010, nous présentons un outil concret pour formaliser leurs liens avec le monde vivant, après avoir posé les fondements de l'innovation technique, organisationnelle et institutionnelle qui y est associée. Il s'agit du "Bilan Biodiversité", outil interdisciplinaire, dont les contours et frontières renvoient à la responsabilité écosystémique des organisations. Le *Bilan Biodiversité* permet d'apporter une cohérence au foisonnement d'initiatives, souvent sectorielles et parfois contradictoires, pour prendre en compte les

enjeux socio-écologiques. S'il peut être adapté à l'ensemble des organisations – entreprises, administrations, collectivités ou encore associations, notre attention a ici porté sur les entreprises. Le *Bilan Biodiversité* s'articule sur deux composantes indissociables :

Composante A – La comptabilité écosystémique de l'entreprise ;

Composante B – La comptabilité écosystémique des relations entre entreprises.

La gouvernance mondiale et locale de la biodiversité soulève des questions de fond qui placeront la responsabilité écosystémique des entreprises au cœur des débats et préoccupations. Comme le souligne Jacques Weber (2002b), dans un article rédigé en préparation du Sommet Mondial du Développement Durable à Johannesburg, le sujet cristallise l'ensemble des enjeux écologiques, sociaux et économiques. Les entreprises ne sauraient trouver une pleine logique à réintégrer leurs stratégies et activités au cœur de la biodiversité tant que celle-ci n'a pas de "valeur" économique, et qu'il n'en coûte rien, au moins de façon visible et à court terme, de la détruire ou de l'uniformiser. Pour s'en sortir, les institutions, les mécanismes incitatifs et dissuasifs, doivent rendre rentables la mise en place du *Bilan Biodiversité* le long des chaînes de production et de création de valeur ajoutée. Notre conception globale de la fiscalité doit s'adapter au monde vivant. Tôt ou tard, il faudra stopper la tendance qui consiste à inciter à des comportements plus écologiques via de nouvelles taxes cumulées aux préexistantes. Tout concourt à un changement profond des modes de régulation. On passerait d'un système fiscal fondé sur le capital humain et manufacturier à une toute autre fiscalité basée sur les consommations de capital naturel.

L'heure est au lancement de partenariats et projets constructifs en faveur d'une dynamique de co-viabilité entre monde de l'entreprise et diversité du vivant. De prochains travaux pourraient s'attacher à modéliser la comptabilité écosystémique d'une entreprise, d'une collectivité ou d'un secteur d'activité. Cela contribuera à l'identification des leviers d'action pour convaincre l'ensemble des agents économiques, consommateurs et citoyens, monde de la recherche et pouvoirs publics, à participer à la mise en œuvre d'une comptabilité écosystémique inter-organisations. Imaginez le retour sur investissement si le pari de la co-viabilité biodiversité – entreprises se couronne par un succès !